Province de Québec Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 227^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 14 novembre 2023, à 18 h sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames Hélène Bailleu

Sonia Ducharme-Beausoleil

Caroline Otis

Geneviève Perreault Andrée Saint-Georges

Messieurs Mathieu Bélanger

Nicolas Gagnon Francis Grégoire Luc Grenier

Absences motivées :

Messieurs Joffrey Bouchard

Jean-François Désy

Frédéric Pellerin

Madame Nancy Lapointe

Participent également à l'assemblée :

Madame Esther Fournier, directrice des ressources financières et de

la Formation continue

Messieurs Michel Forest, directeur des ressources humaines et des

affaires juridiques

Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles

Pierre Beauregard, directeur des technologies de

l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne, secrétaire générale

Ouverture de l'assemblée - vérification du guorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

227.1 Adoption de l'ordre du jour :

Le président informe les membres de l'ajout d'un point qui sera traité à huis clos à l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Francis Grégoire,

CARL-231114-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 227.1. Adoption de l'ordre du jour
- 227.2. Présentations
 - Direction adjointe aux projets régionaux | Présentation des projets régionaux
 - Présentation du plan d'internationalisation
- 227.3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - Assemblée ordinaire du 27 septembre 2023
- 227.4. Suite (s) au procès-verbal
- 227.5. Parole au public
- 227.6. Informations des conseils d'établissement et des collèges
 - 227.6.1. Collège constituant de Joliette
 - 227.6.2. Collège constituant de L'Assomption
 - 227.6.3. Collège constituant de Terrebonne Recommandation d'émission de diplômes
- 227.7. Présentation du résultat de l'audit externe et du rapport financier 2022-2023
 - Rapport du comité d'audit et résultats financiers annuels 2022-2023 du Cégep régional de Lanaudière et du CCTT-INÉDI
 - Affectation du solde de fonds à des projets particuliers
- 227.8. Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2024-2034 (PDIR)
- 227.9. Désignation en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la direction générale et des directions de collèges constituants
- 227.10. Informations
 - Nouvelles de la direction générale
 - Nouvelles de la présidence
 - Avis de motion
- *227.11. Divers*
 - Formation d'un comité de déontologie huis clos
- 227.12. Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

227.2 Présentations :

Direction adjointe aux projets régionaux | Présentation des projets régionaux

Madame Josianne Rey, directrice adjointe aux projets régionaux est présente pour l'étude de ce point.

Elle fait la présentation des différents dossiers régionaux porteurs pour l'organisation. Elle présente l'état d'avancement du projet du centre d'études collégiales à St-Zénon qui débutera officiellement ses activités en janvier 2024 avec une première cohorte de l'AEC éducation services à l'enfance à Manawan.

Le programme Forces Avenir qui vise à reconnaître et à promouvoir l'engagement étudiant est de retour. Le bilan de l'édition 2023 est très positif et la participation de notre grand Cégep à celle-ci a été remarquée, tant par la qualité des candidatures présentées que par l'enthousiasme des personnes impliquées au sein de nos trois collèges.

Finalement, Mme Rey présente tous les efforts qui ont été consentis pour que l'équipe régionale de football des Triades se rende le plus loin possible dans la saison. Les étudiants athlètes démontrent une belle discipline et sont impliqués dans leurs réussites, tant sportive qu'académique. Cette expérience positive pourra se répercuter dans la mise sur pied d'une équipe régionale de hockey. Le projet sera déposé en 2024 pour l'obtention d'une équipe régionale de hockey qui répondra à un besoin exprimé fortement dans toute la région lanaudoise.

Présentation du plan d'internationalisation

Monsieur Dominic Leblanc et madame Jessika Vigneault sont présents pour l'étude de ce point.

Le plan d'internationalisation qui s'arrime avec les visées du Plan stratégique 2023-2028 du Cégep régional de Lanaudière est basé sur une large consultation qui s'est matérialisée par des rencontres avec les différents partenaires, mais également par des groupes de discussion et des sondages.

Le plan est ambitieux, mais comporte des objectifs réalistes et des résultats concrets, en fonction des enjeux identifiés pour chaque axe d'internationalisation.

Les axes d'internationalisation qui ont été ciblés concernent la démarche institutionnelle d'internationalisation, le recrutement, l'accueil et le soutien aux étudiantes et étudiants internationaux, la mobilité étudiante, la mobilité professionnelle, l'internationalisation du curriculum de formation et l'exportation du savoir-faire.

227.3 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Mathieu Bélanger,

CARL-231114-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 226e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, tenue le 27 septembre 2023 avec une modification au point 226.14 afin de préciser que la direction générale s'est retirée pour l'étude de ce point. »

Adopté à l'unanimité.

227.4 Suite (s) au procès-verbal:

La directrice générale informe les membres qu'une présidence a été trouvée pour la Fondation et que celle-ci sera confirmée publiquement sous peu.

Elle indique également que le programme de Techniques policières a été attribué au Cégep de la Gaspésie et de la Beauce. Elle mentionne qu'une nouvelle façon d'octroyer les programmes sera présentée au conseil des directions générales de décembre. Une rencontre sera ensuite organisée avec le ministère afin de discuter d'un plan de développement pour le Cégep régional de Lanaudière.

227.5 Parole au public:

Sans objet.

227.6 <u>Informations des conseils d'établissement et des collèges et recommandation d'émission de diplômes</u>:

227.6.1 Collège constituant de Joliette :

La directrice du collège constituant de Joliette présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- ➤ Le 18 septembre dernier, un tournage s'est déplacé au Complexe agroalimentaire dans le cadre des activités du centre de recherche Bio.enviro.in pour un documentaire qui sera diffusé sur Savoir Média intitulé Innover durablement.
- Le Cégep à Joliette a ouvert ses portes aux élèves de 4^e secondaire le 14 octobre afin que ceux-ci puissent découvrir l'étendue des programmes offerts.
- Le département des Techniques d'éducation spécialisée a accueilli en septembre Mme Valérie Dufour de l'Institut de Travail Social (ITS) Tours en France.

Le Comité interculturel a organisé en collaboration avec le Cégep Marie-Victorin des ateliers sur la décolonisation et l'autochtonisation en milieu de travail.

227.6.2 Collège constituant de L'Assomption:

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- ➤ La 5^e édition du Salon de l'emploi en Optique et lunetterie s'est tenue le 17 octobre avec 22 entreprises présentes.
- ➤ La phase 2 de la campagne nationale « Rien de plus clair ! » a été lancée le 23 octobre afin de faire la promotion du programme Optique et lunetterie.
- Le Cereso a rendu visite au Pôle territorial de Coopération Économique Sud Aquitaine en France.
- ➤ Le Salon de l'emploi des étudiants en Techniques de comptabilité et de gestion et Techniques de services financiers et d'assurance s'est tenu le 2 novembre.

227.6.3 Collège constituant de Terrebonne :

La directrice du collège constituant de Terrebonne présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- ➤ Le grand rassemblement des génies se tiendra le 6 mars 2024 et réunira près de 500 élèves des écoles secondaires de la région. Ce projet est possible grâce au financement octroyé par le Pôle lanaudois en enseignement supérieur.
- ➤ Un vernissage d'artistes de chez nous a eu lieu le 12 octobre dans le cadre des festivités du 25^e anniversaire du Cégep à Terrebonne.
- Les étudiants (es) du cours de littérature « Lire et partir au Domine Notcimik » ont passé trois jours en territoire atikamekw.
- Une caravane s'est déroulée à Casablanca, Dakar et Abidjan du 15 au 26 février en partenariat avec des collèges du réseau, la Fédération des cégeps et le MES.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation des collèges constituants de Joliette, de L'Assomption et de Terrebonne;

Sur proposition de M. Luc Grenier, dûment appuyée par M. Nicolas Gagnon,

CARL-231114-03

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur les listes suivantes :

- JO2023091501;
- CA2023091401;
- TB2023091101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation des collèges constituants de Joliette, de L'Assomption et de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Luc Grenier,

CARL-231114-04

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

227.7 <u>Présentation du résultat de l'audit externe et du rapport financier</u> 2022-2023 :

a) Rapport du comité d'audit et résultat financiers annuels 2022-2023 du Cégep régional de Lanaudière et du CCTT-INÉDI

La présidente du comité d'audit, Mme Andrée Saint-Georges débute son rapport en indiquant que le comité d'audit s'est réuni le 7 novembre pour la présentation des états financiers avec les auditeurs de la firme « Amyot Gélinas » ainsi que la directrice des ressources financières et la direction générale. Elle mentionne que les états financiers reflètent la situation financière du Cégep régional de Lanaudière. L'exercice financier s'est terminé avec un surplus. Le comité de vérification s'est montré satisfait du travail de la firme et recommande l'adoption des états financiers présentés. Elle offre ses félicitations à toute l'équipe de la direction des ressources financières.

La directrice des ressources financières fait la présentation du Rapport financier annuel. Le résultat après l'affectation du solde de fonds est de 1 158 298 \$ qui amène à un solde de fonds de 7 277 061 \$ dont la ventilation des affectations est présentée au point suivant. Le solde de fonds tient compte du déficit d'INÉDI pour 1 488 561 \$. Le plan de redressement

financier s'est poursuivi au cours de l'année financière 2022-2023 permettant de maintenir l'équilibre annuel.

Attendu le résultat de l'audit 2022-2023 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit pour examen;

Attendu la recommandation du comité de vérification;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Francis Grégoire,

CARL-231114-05

« Il est résolu que le conseil d'administration adopte, pour l'exercice financier 2022-2023, des documents suivants :

- le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;
- le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière.
- l'état des résultats au 30 juin 2023 du CCTT-INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers

La directrice des ressources financières présente le dossier et répond aux questions des membres.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2022-2023;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2023-2024; Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Geneviève Perreault, dûment appuyée par M. Francis Grégoire,

CARL-231114-06

« Il est résolu que le conseil d'administration procède à l'adoption le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2023, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2022-2023. »

Adoptée à l'unanimité.

227.8 <u>Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de</u> recherche 2024-2034 (PDIR) :

La directrice générale présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MEIE souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets permettant de dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets en fonction de priorités.

Il s'agit pour le conseil d'administration d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2024-2034 du Cégep régional de Lanaudière.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep poursuit dans son plan de travail;

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits antérieurement par le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise et notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et besoins, et planifier d'éventuels investissements;

Sur proposition de M. Francis Grégoire, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-231114-07

« Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2024-2034 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

227.9 <u>Désignation en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la direction</u> générale et des directions de collèges constituants :

Conformément aux articles 8.04 et 8.05 du Règlement no 1 de régie interne, il revient au conseil d'administration de désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction générale ainsi que des directions de collège constituant, en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières.

Il a été entendu avec les directions de collège constituant que la désignation concernant la direction générale se ferait annuellement, en privilégiant le principe d'alternance. En 2022-2023, il revenait à la direction du collège constituant de L'Assomption d'exercer ces fonctions. Il reviendrait à la directrice du collège constituant de Terrebonne d'être désignée pour l'année 2023-2024.

Également, avec la récente nomination de Mme Ducharme-Beausoleil à la direction du collège constituant de Joliette, il convient de revoir et confirmer les désignations dans les trois collèges constituants.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction générale et à la direction des collèges constituants en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces dernières;

Attendu les changements au sein des différentes directions de collèges constituants au cours des derniers mois;

Sur proposition de M. Nicolas Gagnon, dûment appuyée par M. Luc Grenier,

CARL-231114-08

« Il est résolu :

- de désigner Mme Geneviève Perreault, directrice du collège constituant de Terrebonne, pour exercer les fonctions et les pouvoirs de la directrice générale, Mme Hélène Bailleu, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, à compter des présentes;
- de désigner Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice du collège constituant de Joliette, Mme Sonia Ducharme-Beausoleil, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, à compter des présentes;
- de désigner Mme Pascale Dupaul, directrice adjointe, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice du collège constituant de

L'Assomption, Mme Caroline Otis, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, à compter des présentes;

 de désigner Mme Chantal Majeau, directrice adjointe pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice du collège constituant de Terrebonne, Mme Geneviève Perreault, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, à compter des présentes. »

Adoptée à l'unanimité.

227.10 Informations:

Nouvelles de la direction générale

La direction générale a déposé son rapport.

Nouvelles de la présidence

Le président revient sur les festivités entourant le 25^e anniversaire du Cégep régional de Lanaudière. Il remercie les membres qui étaient présents et souligne la présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry qui a fait une allocution pour cette occasion souhaitant longue vie au Cégep régional de Lanaudière.

Avis de motion

Lors de l'assemblée du conseil d'administration qui se tiendra le 28 février 2024 prochain, des modifications devraient être proposées aux Règlements 4 et 5 ainsi qu'aux Règlements 2 et 14, notamment pour tenir compte de nouveaux seuils ainsi que de l'achat québécois et responsable.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

227.11 **Divers**:

Le président informe les membres qu'il souhaite former un comité de déontologie formé de membres externes uniquement en vertu du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs. Il demande que ce point soit traité à huis clos. Les observateurs, la secrétaire générale ainsi que les membres représentant le personnel sont invités à sortir.

227.12 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 25

La scarice est levee a 20 il 251					

Secrétaire de l'assemblée